

Après discussions et échanges de vues, le Conseil d'Administration décide de modifier le tarif en vigueur comme suit :

Etablissement	Revenu des parents	Prix mensuel de la carte
Primaire	< 800 euros	24 euros
	Entre 800 et 1 500 euros	30 euros
	>1 500 euros	40 euros
Collège	< 1 500 euros	30 euros
	> 1 500 euros	40 euros
Collège	Collégiens fréquentant la cantine uniquement deux jours par semaine	22 euros

Ont signé au registre tous les membres présents à l'exception de
MM.

Pour expédition conforme

Le Président délégué de la Caisse des Ecoles



H. MANDINE

